



Harcèlement stratégique par e-mail

Par **diamanda**, le 12/06/2016 à 20:01

Bonjour,

Je vous mets en copie d'un mail reçu par mon manager et sur lequel il tourne les choses à sa manière dans le but de m'incriminer. POuvez vous m'aider à rédiger une réponse.

Concernant le point 1, sur mon contrat de travail ne figure aucun objectif . Il s'agit seulement d'objectif interne. Je n'ai pas à être incriminer par le manque d'activité.

Concernant le point 4 , il s'est permis de m'écouter à distance sur un appel destiné à un service dédié au contrat d'assurance collective des salariés. Il ne s'agissait pas d'un appel perso au sens propre mais d'un appel que j'ai émis pour la gestion de mon

contrat d assurance auto.

°) Tes résultats commerciaux du moment ne témoignent pas de ce que tu as démontré lors du Quadrimestre précédent. Tu es « dynamique et réactive », tu as su le prouver, ne te laisse pas prendre de court dans ton activité afin de ne pas compromettre ce quadrimestre. J'ai à cœur de t'accompagner dans la réussite !

Le sourire s'entend au téléphone, et même dans les journées moins fuctueuses, les clients le perçoivent et cela favorise de nombreuses affaires ?

2°) Suite à ta formation Eptica d'hier, tu as quitté l'AEL à 17h00. Si la convocation indiquait de 9h à 17h, il s'agissait d'une plage horaire à réserver pour la formation. Toutefois, compte tenu que nous étions sur site, la journée de travail demeure 9h-17h30. La règle reste la même que d'habitude en cas de départ anticipé exceptionnel : me remettre un courrier de décharge indiquant que tu quittes le site. Il en va de ta protection et de notre responsabilité.

4°) Nous avons abordé ensemble un appel personnel passé sur le temps de travail à partir de la ligne pro mardi vers 13h. Il est tout à fait compréhensible de devoir se rendre disponible pour régler certaines affaires. Toutefois, veille à bien te mettre en pause, et le cas échéant à m'en informer si tu devais attendre un appel urgent afin de conserver ton portable près de toi (qui doit être rangé en toute autre occasion suite à mon mail de la semaine dernière).

Parmi ces points figurent des sujets importants, notamment relatifs à ta sécurité. Je souhaite ne plus avoir à les aborder de nouveau.

Nous avons convenu qu'une meilleure communication entre nous permettra de désamorcer de nombreuses situations. Je reste donc à ton entière disposition pour aborder ensemble tout sujet qui te semblera important.

Par P.M., le 13/06/2016 à 08:53

Bonjour,

Il s'agit plus d'une mise en garde que d'une incrimination, si vous souhaitiez y répondre, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale, voire d'un avocat spécialiste ou simplement de la Maison de la Justice ou du Droit proche de votre domicile mais je pense que vous devriez vous interroger s'il est utile d'envenimer les choses en contestant ce qui vous est écrit alors que cela me semble difficile de le faire de la manière que vous envisagez...